

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents En Qui ont pris
au CA exercice part à la
DELIBERATION

92 92 66

PRESENTS 50
POUVOIRS Suppléants 3
POUVOIRS Titulaires 13
ABSENTS 26

Vote Pour : 66
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

4 JUILLET 2023

Date d’Affichage

4 JUILLET 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi dix juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023**

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Jacques BROS, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christelle HARDY, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Martine CLARAZ ANGOSTO à Alain GLADE, Michelle LAVIT, à Louisa KAOUANE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Françoise BOURDET, Muriel GEFFRIER à Olivier DAMEZ, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Elisabeth LOYER à Claude SOULIES, Stéphanie NADAI-PUECH à Bernard FERRET, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Montserrat REILLES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-François BAULES, Michel BONNET, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE NERIN, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Jacques TISSERAND.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°167_2023

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 05- Comité Régional de Suivi Interfonds Occitanie - Désignation des représentants de la Communauté d’agglomération

Exposé des motifs

Le Comité Régional de Suivi Interfonds est notamment chargé de suivre la mise en oeuvre des programmes européens régionaux FEDER, FSE+ et FEAMPA. Il est coprésidé par la Présidente du Conseil Régional et le Préfet de Région et est composé de représentants de la Commission Européenne, du Parlement Européen, du Comité des Régions, des Ministères et des services déconcentrés de l'Etat ou de ses agences, de parlementaires régionaux, des vice-présidents de la Région, des présidents des collectivités territoriales ou intercommunalités, des représentants des partenaires économiques et sociaux et du monde associatif, des représentants du développement rural, des affaires maritimes et de la pêche.

Le comité se réunit une fois par an en séance plénière.

Les décisions sont prises selon la règle du consensus des membres présents. Cependant, en cas de désaccord, les décisions sont soumises au vote. Chaque membre dispose ainsi d'une voie pour le vote des décisions, sous réserve, pour chaque structure, d'avoir désigné ses représentants, soit un titulaire et un suppléant.

Au vu de ces éléments, il est demandé de bien vouloir après appel à candidatures, désigner deux représentants (un titulaire et un suppléant) au sein du Comité Régional de Suivi Interfonds Occitanie.

Candidatures :

- Titulaire : Mathieu BLESS
- Suppléant : Alain GLADE

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le règlement intérieur du Comité Régional de Suivi Interfonds Occitanie approuvé le 14 décembre 2022,

Après avoir procédé au vote et en avoir délibéré,

- **Désigne** les membres au sein du Comité Régional de Suivi Interfonds Occitanie :
Mathieu BLESS représentant titulaire,
Alain GLADE, représentant suppléant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 24 JUIL. 2023

- publication - mise en ligne
Le 24 JUIL. 2023

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




 Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


 Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.